

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **26**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **1**

OBJET :
**Modification des tarifs
municipaux**

SEANCE DU MERCREDI 22 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 février 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 15 février s'est réuni salle Tournilhac à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Lisa
ASAR, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal
THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Régine BEAL, Francis
ROUX, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe
BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON,
Lisa ASAR à Claude GOUILLON-CHENOT,
Pepa CAENEN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Serap ALP à Yoann BENTEJAC,
Farida LAID à Francis ROUX,

Etaient absents ou excusés :

Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Claire JOYEUX

MODIFICATION DU CATALOGUE DES TARIFS MUNICIPAUX

- Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;
 - Vu la délibération du 16/12/2019 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
 - Vu la délibération du 08/06/2020 actualisation le catalogue des tarifs municipaux ;
 - Vu la délibération du 08/06/2020 sur les modalités de modifications des tarifs et de remboursement suite au Covid-19 ;
 - Vu la délibération du 15/12/2020 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
 - Vu la délibération du 15/06/2021 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
 - Vu la délibération du 07/12/2021 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
 - Vu la délibération du 16/06/2022 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
 - Vu la délibération du 08/12/2022 actualisant le catalogue des tarifs municipaux.
- **Considérant** qu'il est nécessaire de prévoir les modifications ou les ajouts suivants :
 - Sur les tarifs année civile :
 - Un ajout de tarif pour le remplacement de badge pour les parkings des droits de l'homme DH3 suite au changement de porte,
 - Sur les tarifs musée année civile +1 :
 - Modification de tarif des produits vendus par la boutique du musée de la coutellerie sur la librairie dû au changement de tarif du fournisseur,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **Fixe** les tarifs applicables à partir du 1^{er} mars 2023;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Claire JOYEUX



Le Maire,



Stéphane RODIER